



Concentralia Salles de bain Détartrant Anticalcaire ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 14/09/2017 Date de révision: 16/04/2018 Remplace la fiche: 14/09/2017

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Centralia Salles de bain Détartrant Anticalcaire ECOFOAM PROFF care
Code du produit : P_14_790
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Agent de nettoyage
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agent antitartre

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sallo Kyra, S.L.
Compositor Bach, 17-19 - Nave 2, 3, 4 y 7
08191 Rubi - Spain
T + 34 93 588 0846
lab.sallo@sallo.es - www.sallo.es

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 34 93 588 0846
Office hour from 8:30 to 13:30 and 14:30 to 17:30 h

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : acide phosphonique à ..., acide orthophosphorique à ... %
Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
Phrases EUH : EUH208 - Contient L-MENTHANONE(14073-97-3). Peut produire une réaction allergique.
Phrases supplémentaires : Ne pas ingérer
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable
Indications de danger détectables au toucher : Non applicable



Concentralia Salles de bain Détartrant Anticalcaire ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission:14/09/2017 Date de révision:16/04/2018 Remplace la fiche:14/09/2017

Version: 2.0

2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide phosphonique à ..., acide orthophosphorique à ...%	(N° CAS) 7664-38-2 (N° CE) 231-633-2 (N° Index) 015-011-00-6	30 - 50	Skin Corr. 1B, H314
alcool 2-propylheptilique éthoxylé	(N° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) 01-2119490100-53	15 - 30	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Dipropylene glycol méthyl éther substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	10 - 15	Non classé
alcool en C12-18 éthoxylé	(N° CAS) 68213-23-0 (N° REACH) EXENTO	3 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Acide citrique	(N° CAS) 5949-29-1 (N° CE) 201-069-1 (N° REACH) 01-2119457026-42	1 - 3	Eye Irrit. 2, H319
N-oxyde de C12-C14-alkyldiméthylamine	(N° CAS) 308062-28-4 (N° CE) 931-292-6	1 - 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
L-MENTHANONE	(N° CAS) 14073-97-3 (N° CE) 237-926-1	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
acide phosphonique à ..., acide orthophosphorique à ...%	(N° CAS) 7664-38-2 (N° CE) 231-633-2 (N° Index) 015-011-00-6	(10 =<C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 =<C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 25) Skin Corr. 1B, H314
alcool 2-propylheptilique éthoxylé	(N° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) 01-2119490100-53	(3 =<C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (10 =<C < 100) Eye Dam. 1, H318
alcool en C12-18 éthoxylé	(N° CAS) 68213-23-0 (N° REACH) EXENTO	(10 =<C < 100) Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.



Concentralia Salles de bain Détartrant Anticalcaire ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission:14/09/2017 Date de révision:16/04/2018 Remplace la fiche:14/09/2017

Version: 2.0

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acide phosphonique à ..., acide orthophosphorique à ...% (7664-38-2)		
UE	Nom local	Orthophosphoric acid
UE	IOELV TWA (mg/m³)	1 mg/m³
UE	IOELV STEL (mg/m³)	2 mg/m³
France	Nom local	Acide phosphorique
France	VME (mg/m³)	1 mg/m³
France	VME (ppm)	0,2 ppm
France	VLE(mg/m³)	2 mg/m³
France	VLE (ppm)	0,5 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives
Dipropylene glycol méthyl éther (34590-94-8)		
UE	Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol
UE	IOELV TWA (mg/m³)	308 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol



Concentralia Salles de bain Détartrant Anticalcaire ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 14/09/2017 Date de révision: 16/04/2018 Remplace la fiche: 14/09/2017

Version: 2.0

Dipropylene glycol méthyl éther (34590-94-8)

France	VME (mg/m³)	308 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: des gants de protection. EN 374
Protection oculaire	: Lunettes bien ajustables. EN 166
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
---	---

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: brun foncé.
Odeur	: de menthe. De menthol.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 1 (100%)
pH solution	: 1 - 1,5 (5%)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,24
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 30 cP
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.



Concentralia Salles de bain Détartrant Anticalcaire ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission:14/09/2017 Date de révision:16/04/2018 Remplace la fiche:14/09/2017

Version: 2.0

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Acide citrique (5949-29-1)

DL50 orale rat	>= 3000 mg/kg
DL50 cutanée rat	>= 5500 mg/kg

N-oxyde de C12-C14-alkyldiméthylamine (308062-28-4)

DL50 orale rat	≈ 1064 mg/kg
----------------	--------------

Dipropylene glycol méthyl éther (34590-94-8)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

alcool 2-propylheptilique éthoxylé (160875-66-1)

DL50 orale rat	> 500
----------------	-------

alcool en C12-18 éthoxylé (68213-23-0)

DL50 orale rat	> 500 (500 - 2000) mg/kg
----------------	--------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

pH: < 1 (100%)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

pH: < 1 (100%)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Acide citrique (5949-29-1)

CL50 poisson 1	< 440 mg/l
CE50 Daphnie 1	< 1535 mg/l

N-oxyde de C12-C14-alkyldiméthylamine (308062-28-4)

CL50 poisson 1	> 0,1 (0,1 - 1) mg/l
CE50 Daphnie 1	> 0,1 (0,1 - 1) mg/l
ErC50 (algues)	>= 0,1 (0,1 - 1) mg/l
NOEC chronique algues	0,067 mg/l

Dipropylene glycol méthyl éther (34590-94-8)

CL50 poisson 1	>= 10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	>= 1919 mg/l



Concentralia Salles de bain Détartrant Anticalcaire ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 14/09/2017 Date de révision: 16/04/2018 Remplace la fiche: 14/09/2017

Version: 2.0

alcool en C12-18 éthoxylé (68213-23-0)

CL50 poisson 1	> 1 (1 - 10) mg/l
CE50 Daphnie 1	> 1 (1 - 10) mg/l
ErC50 (algues)	> 1 (1 - 10) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide citrique (5949-29-1)

Log Pow	< 1,72
---------	--------

Dipropylene glycol méthyl éther (34590-94-8)

BCF poissons 1	>= 1 mg/l
Log Pow	>= -0,06

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 3264
N° ONU (IMDG)	: 3264
N° ONU (IATA)	: 3264
N° ONU (ADN)	: 3264
N° ONU (RID)	: 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN)	: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID)	: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide phosphonique à ..., acide orthophosphorique à ...%), 8, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide phosphonique à ..., acide orthophosphorique à ...%), 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8
--	-----



Concentralia Salles de bain Détartrant Anticalcaire ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 14/09/2017 Date de révision: 16/04/2018

Remplace la fiche: 14/09/2017

Version: 2.0

Etiquettes de danger (IMDG)

: 8

:



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)

: 8

Etiquettes de danger (IATA)

: 8

:



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)

: 8

Etiquettes de danger (ADN)

: 8

:



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)

: 8

Etiquettes de danger (RID)

: 8

:



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)

: III

Groupe d'emballage (IMDG)

: III

Groupe d'emballage (IATA)

: III

Groupe d'emballage (ADN)

: III

Groupe d'emballage (RID)

: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

: Non

Polluant marin

: Non

Autres informations

: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)

: C1

Dispositions spéciales (ADR)

: 274

Quantités limitées (ADR)

: 5l

Quantités exceptées (ADR)

: E1

Instructions d'emballage (ADR)

: P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)

: MP19



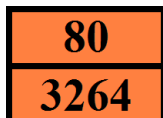
Concentralia Salles de bain Détartrant Anticalcaire ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission:14/09/2017 Date de révision:16/04/2018 Remplace la fiche:14/09/2017

Version: 2.0

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP28
Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP28
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B
Catégorie de chargement (IMDG) : A
Propriétés et observations (IMDG) : Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L
Dispositions spéciales (IATA) : A3
Code ERG (IATA) : 8L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C1
Dispositions spéciales (ADN) : 274
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1
Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C1
Dispositions spéciales (RID) : 274
Quantités exceptées (RID) : E1
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001



Concentralia Salles de bain Détartrant Anticalcaire ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission:14/09/2017 Date de révision:16/04/2018 Remplace la fiche:14/09/2017

Version: 2.0

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP19
en commun (RID)
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T7
pour vrac (RID)
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et
conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP28
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Colis express (RID) : CE8
Numéro d'identification du danger (RID) : 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Fragrances allergisantes > 0,01%:

D-Limonene

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	15-30%
polycarboxylates	<5%
parfums	
D-LIMONENE	

15.1.2. Directives nationales

Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances) - Directive 79/831/CEE, sixième amendement de la directive 67/548/CEE (substances dangereuses)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830.

Autres informations : Non.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.



Concentralia Salles de bain Détartrant Anticalcaire ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:14/09/2017 Date de révision:16/04/2018

Remplace la fiche:14/09/2017

Version: 2.0

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient L-MENTHANONE(14073-97-3). Peut produire une réaction allergique.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Corr. 1B	H314	D'après les données d'essais
---------------	------	------------------------------

Fiche de données de sécurité valable pour les : FR - France
régions

SDS EU (anexo II REACH) SALLO

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit